

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 30 janvier 2024 à 19 h 30** au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

ÉTAIENT PRÉSENT·E·S : Madame Marie Josée Gagnon - vice-présidente du CA
Madame Isabelle Aumont
Madame Danielle Beaumont (TEAMS)
Madame Bianca Chamberland
Monsieur Yanick Cloutier
Monsieur Marc-André Gauthier
Monsieur Guy Lajoie
Madame Sylvie Lamarche
Madame Jade Lizotte
Madame Tam Mach
Madame Anne-Marie Noël
Madame Sylvie Poirier
Madame Jade Shanker

PERMANENCE : Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale
Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Louise Beupré - directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe

INVITÉ·E·S : Madame Geneviève Archambault – directrice des Services complémentaires et adaptation scolaire
Monsieur Alain Camaraire - directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des ressources humaines
Monsieur Julien Seguin – directeur du Service des technologies de l'information
Madame Taïga Waelput-Lavallée – directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes

ÉTAIT ABSENT : Monsieur Alexandre Provost - président du CA

1. Présences et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant*



les règles de fonctionnement du conseil d'administration; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée.

Madame Marie Josée Gagnon, vice-présidente, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. Ordre du jour

[Résolution 2024-01-30-CA-01](#)

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :

D'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1. Inscription au procès-verbal d'un (1) nouveau membre désigné au conseil d'administration

L'entrée du serment de madame Isabelle Aumont, nouvelle administratrice, est faite dans le livre des délibérations du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, et ce, tel que prévu à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*.

2.2. Dépôt de la déclaration et engagement de la nouvelle administratrice – *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (document)*

[Résolution 2024-01-30-CA-02](#)

Considérant que l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « *Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Cette déclaration est déposée devant le conseil d'administration* »;

Considérant l'arrivée de madame Isabelle Aumont à titre de membre du conseil d'administration du CSSDHR;

Il est proposé par madame Jade Lizotte :

Que soit déposée la déclaration et engagement de madame Isabelle Aumont et ce, tel que prévu à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2.3. Dépôt de la déclaration d'intérêts de la nouvelle administratrice - *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (document)

[Résolution 2024-01-30-CA-03](#)

Considérant que l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « *Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morale, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire.* »;

Il est proposé par madame Jade Shanker :

Que soit déposée la déclaration d'intérêts de la nouvelle administratrice, madame Isabelle Aumont, prévue à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Procès-verbal – CA du 12 décembre 2023 – Adoption et suivi (document)

[Résolution 2024-01-30-CA-04](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 12 décembre 2023 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gauthier :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 12 décembre 2023 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Correspondance

Aucune correspondance n'est déposée lors de la présente séance publique.

5. Période de questions du public

Aucune question n'est adressée.



6. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

6.1. Vitrites sur les écoles et les centres : École Saint-Michel (document séance tenante)

Mesdames Fanie Poirier, directrice de l'école Saint-Michel, Stéphanie Roch, enseignante-ressource, Jessica Provençal et Ruth Audet, orthopédagogues, ainsi qu'Isabelle Gagnon, orthophoniste, présentent deux projets où l'équipe école a déployé des moyens différents appuyés sur la recherche pour favoriser la réussite des élèves. Les projets concernent plus spécifiquement un enjeu important de réussite en lecture et mettent en œuvre des moyens concrets et originaux pour faire progresser les élèves.

7. Mot du président

Madame Marie Josée Gagnon, vice-présidente, rappelle certaines activités qui se tiendront au courant du mois de février prochain, soit la semaine de la persévérance scolaire, la période d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2024-2025, la période d'admission des élèves pour le collégial ainsi que les portes ouvertes à l'École professionnelle des Métiers.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

Madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, mentionne qu'un communiqué sera émis à l'intention des parents afin de les informer des mesures mis en place dans le cadre du plan de rattrapage scolaire visant à assurer un accompagnement adapté aux élèves qui rencontrent des difficultés, et ce, en toute cohérence avec le plan du ministère de l'Éducation.

Dans le cadre du processus de reddition de compte en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), madame Huberdeau mentionne que des sondages se tiennent présentement auprès des élèves, des parents et des membres du personnel.

De plus, madame Huberdeau dépose le document consolidant les décisions prises par la directrice générale depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8.1. Suivi du PEVR et des priorités annuelles 2023-2024 (document)

Madame Marie-Claude Huberdeau présente le tableau de suivi des projets soutenant les priorités du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et des priorités administratives.



9. Points de décision

9.1 **Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 (PTRDI), liste des écoles, des centres et autres immeubles et la liste et contenu des actes d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025 - Adoption (documents)**

[Résolution 2024-01-30-CA-05](#)

Considérant qu'en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque année, le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant les consultations menées auprès des municipalités et MRC se situant entièrement ou partiellement sur le territoire du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, ainsi qu'auprès du comité de parents du Centre de services scolaire;

Considérant que par la suite et compte tenu de ce plan, le centre de services scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et qu'elle leur délivre un acte d'établissement;

Considérant les consultations menées auprès du comité de parents du Centre de services scolaire eu égard au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, à la liste de ses écoles et aux actes d'établissement à délivrer pour l'année scolaire 2024-2025 et ce, tel que prévu à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gauthier :

Que soient adoptés :

- ✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour les années 2024-2025 à 2026-2027;
- ✓ La liste des écoles et des centres pour l'année 2024-2025;
- ✓ Les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 **Politique visant à prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail et à promouvoir la civilité – Adoption (documents)**

[Résolution 2024-01-30-CA-06](#)

Considérant la planification de la révision des écrits de gestion du CSSDHR présentée au CA au printemps 2023;

Considérant les modifications législatives apportées depuis 2005;



Considérant la nécessité d'actualiser la *Politique visant à contrer la violence en milieu de travail* adoptée en 2005;

Considérant les consultations menées auprès des différentes instances;

Il est proposé par monsieur Marc-André Gauthier :

Que soit adoptée la *Politique visant à prévenir et contrer le harcèlement et la violence au travail et à promouvoir la civilité*, tel que déposée et présentée par madame Katleen Loiseau, directrice du Service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Politique locale de gestion - dépôt pour consultation (documents)

[Résolution 2024-01-30-CA-07](#)

Considérant que l'article 179 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des centres de services scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal* prévoit que le centre de services scolaire doit se doter de politiques de gestion concernant ses administrateurs, ses cadres d'école et ses cadres de centre et que l'article 180 en prévoit son contenu;

Considérant la *Politique locale de gestion* déjà en vigueur à notre centre de services scolaire, dont la dernière version a été adoptée le 18 mai 2021;

Considérant des modifications apportées au règlement ci-haut mentionné et qu'une mise à jour de notre politique doit être effectuée;

Considérant que cette politique s'inscrit dans la planification de la révision des écrits de gestion du CSSDHR présenté au CA au printemps 2023;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

Que soit adopté le projet de *Politique locale de gestion* pour fins de consultation et de mandater madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, afin de procéder auxdites consultations auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Politique de confidentialité - dépôt pour consultation (document)

[Résolution 2024-01-30-CA-08](#)

Considérant que l'article 63.4 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* prévoit notamment qu'un organisme public qui recueille par un moyen technologique des renseignements personnels doit publier sur son site Internet et diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs;



Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières recueille par un moyen technologique des renseignements personnels;

Considérant que cette politique s'inscrit dans la planification de la révision des écrits de gestion du CSSDHR présenté au CA au printemps 2023;

Il est proposé par madame Sylvie Lamarche :

Que soit adopté le projet de *Politique de confidentialité* pour fins de consultation et de mandater monsieur Mario Champagne, directeur général adjoint et secrétaire général à procéder auxdites consultations auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Projet de planification des besoins d'espace 2025-2035 - Dépôt pour consultation (documents)

[Résolution 2024-01-30-CA-09](#)

Considérant qu'une compilation exhaustive des statistiques de la clientèle et de la capacité d'accueil de nos établissements est réalisée annuellement, afin d'avoir un portrait des besoins d'espaces;

Considérant qu'à l'automne 2023, le CSSDHR a transmis aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté (MRC) les prévisions en besoins d'espace du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ainsi qu'une demande d'information à l'égard du développement de leur territoire à court, moyen et long terme;

Considérant que l'analyse des informations relatives au développement des différentes municipalités, a permis de valider et bonifier les statistiques et ainsi préciser le portrait de situation;

Considérant que ce processus de consultation des municipalités a permis au CSSDHR de déterminer ses besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construction ou d'agrandissement d'école ou de centre et a permis d'élaborer le projet de planification des besoins d'espace sur l'ensemble du territoire;

Considérant que le projet de planification des besoins d'espace élaboré par le CSSDHR permet aux municipalités de mesurer l'impact global de leur développement sur les besoins d'espace à moyen et long terme du CSSDHR et vient confirmer les besoins en immeuble pour agrandir ou construire de nouvelles écoles;

Considérant que les municipalités et les MRC auront un maximum de 45 jours pour transmettre leur avis au CSSDHR, suite à la réception du Projet de planification des besoins d'espace 2025-2035 du CSSDHR;

Il est proposé par monsieur Guy Lajoie :

D'adopter le projet de planification d'espace 2025-2035 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) et que madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale, transmette le projet de planification des besoins d'espace aux municipalités et aux municipalités régionales de comté du CSSDHR, et ce, tel que prévu à l'article 212 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du CSSDHR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6. Projet de la répartition des services éducatifs aux jeunes - Dépôt pour consultation (document)

[Résolution 2024-01-30-CA-10](#)

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR) doit s'assurer que les personnes relevant de sa compétence reçoivent les services éducatifs auxquels ils ont droit (art. 208, de la Loi sur l'instruction publique ci-après "L.I.P.");

Considérant que l'élève ou, s'il est mineur, ses parents ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles du centre de services dont il relève et qui dispensent les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence dans le respect des critères d'inscription établis en application de l'article 239;

Considérant que chaque école du CSSDHR ne peut dispenser tous les services éducatifs prévus au régime pédagogique;

Considérant que le CSSDHR offre les services éducatifs aux élèves qui y sont admissibles et qui résident sur son territoire (art. 209, L.I.P.);

Considérant que les objectifs poursuivis par les services éducatifs du CSSDHR sont conformes aux obligations prescrites au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (art. 1 à 8 inclusivement du Régime pédagogique);

Considérant que le CSSDHR établit les programmes des services complémentaires et particuliers prévus au régime pédagogique (art. 224, L.I.P. et art. 4 et 6 du Régime pédagogique);

Considérant que le CSSDHR doit adapter ses services éducatifs afin d'offrir aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation les services éducatifs auxquels ils ont droit (art. 234, L.I.P.);

Considérant que le CSSDHR détermine annuellement les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école, dont les services complémentaires et particuliers ainsi que les services spéciaux pour les EHDA (art. 236, L.I.P.);

Considérant qu'une démarche de consultation permettra de recueillir les recommandations des instances concernées et qu'une prochaine démarche sera faite pour l'organisation de nos services complémentaires et d'adaptation scolaire;

Il est proposé par madame Anne-Marie Noël :



Que le projet de répartition des services éducatifs offerts dans les écoles préscolaires, primaires et secondaires du CSSDHR pour l'année scolaire 2024-2025, tel que présenté, soit soumis aux différentes consultations et mandate mesdames Geneviève Archambault, directrice des services complémentaires et de l'adaptation scolaire (SCAS) et Taïga Waelput-Lavallée, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes (SREJ) pour réaliser ces opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 h 31 - Madame Isabelle Aumont quitte temporairement la séance publique.

9.7. Calendriers scolaires jeunes, FP et FGA 2024-2025 - Adoption (documents)

[Résolution 2024-01-30-CA-11](#)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2024-2025 en formation générale des jeunes, déposé aux fins de consultation (Résolution 2023-12-12-CA-07);

Considérant les consultations menées auprès du Comité de parents du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, du syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu (SEHR), du syndicat du personnel de soutien (SPSHR), du syndicat des professionnels (SPPM) et auprès du Comité consultatif de gestion (CCG);

Il est proposé par monsieur Yanick Cloutier :

D'adopter le calendrier scolaire 2024-2025 en formation générale des jeunes, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[Résolution 2024-01-30-CA-12](#)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2024-2025 en formation générale aux adultes, adopté aux fins de consultation (résolution 2023-12-12-CA-08b);

Considérant les consultations menées par le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières auprès des instances concernées;

Il est proposé par monsieur Yanick Cloutier :

Que soit adopté le calendrier scolaire 2024-2025 en formation générale aux adultes, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[Résolution 2024-01-30-CA-13](#)

Considérant le projet de calendrier scolaire 2024-2025 en formation professionnelle, adopté aux fins de consultation (résolution 2023-12-12-CA-08a);



Considérant les consultations menées par le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières auprès des instances concernées;

Il est proposé par monsieur Yanick Cloutier :

Que soit adopté le calendrier scolaire 2024-2025 en formation professionnelle, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 h 37 – Retour de Mme Isabelle Aumont.

9.8. Octroi de contrat

9.8.1 Participation au mandat du CAG pour l'équipements audiovisuels et solutions numériques (documents)

[Résolution 2024-01-30-CA-14](#)

Considérant que l'entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives se termine le 31 mars 2024;

Considérant que le CAG publie un appel d'offres pour les équipements audiovisuels et solutions numériques interactives et qu'il reçoit les soumissions pour le regroupement au nom des organisations participantes;

Considérant que les contrats résultant de cet appel d'offres permettront l'acquisition d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives ainsi que d'autres accessoires nécessaires au fonctionnement de l'ensemble de nos établissements;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel que celui offert par le CAG;

Considérant que le Centre de services scolaire identifie le processus d'achats regroupés comme initiative favorisant la réalisation d'économies;

Considérant que la participation du Centre de services scolaire au regroupement d'achats est obligatoire pour commander les équipements informatiques visés par ce mandat, pour bénéficier des allocations du ministère de l'Éducation (MEQ), liées aux différentes mesures ciblées;

Considérant les besoins d'équipements audiovisuels et solutions numériques interactives pour combler les besoins ou le remplacement du matériel désuet pour l'ensemble des locaux du Centre de services scolaire;

Considérant que la durée de ce mandat est de 24 mois et qu'il pourra être renouvelé pour une période additionnelle de 12 mois après évaluation, le cas échéant et pour un montant estimé à 1 500 000,00 \$ sur 3 années;



Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

Il est proposé par madame Bianca Chamberland :

D'autoriser la participation du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières au regroupement d'achats pour les équipements audiovisuels et solutions numériques interactives;

De mandater le CAG afin de le représenter et d'agir en son nom dans le cadre de l'appel d'offres du regroupement d'achats pour les équipements audiovisuels et solutions numériques interactives;

D'autoriser la direction générale à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières le ou les mandats d'adhésion;

Et

D'autoriser la direction du Service des technologies de l'information à signer et à autoriser les requêtes qui en découleront dans le respect des enveloppes budgétaires prévues pour chacune des années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapport du comité de vérification

Madame Sylvie Lamarche, administratrice, fait état des sujets traités lors de la rencontre de comité de vérification ayant eu lieu le 16 janvier 2024.

Les discussions et les travaux ont porté sur les projets majeurs en ressources matérielles, le rapport de surveillance et de revue du Cadre organisationnel de gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle, l'échéancier de la mise à jour du Plan de gestion des risques et la révision budgétaire 2023-2024.

11. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre du comité de gouvernance et d'éthique n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2023.

12. Rapport du comité consultatif du transport

Aucune rencontre du comité consultatif du transport n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2023.

13. Rapport du comité PEVR du CA

Aucune rencontre du PEVR du CA n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2023.

14. Rapport du comité situations d'urgence et communication

Aucune rencontre du comité situations d'urgence et communication n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2023.

15. Rapport du comité des ressources humaines

Aucune rencontre du comité des ressources humaines n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2023.

16. Varia

Aucun point n'est ajouté.

17. Levée de la séance

[Résolution 2024-01-30-CA-15](#)

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

Que la séance soit levée à 20 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Évaluation de la rencontre

Marie-Josée Gagnon

Vice-présidente du CA

Maxio Champagne

Secrétaire général